

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le vingt-huitième (28^e) jour du mois d'octobre 2013, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil :

Mme Diane Dufour, M. Réjean Hébert, Mme Simone Lepoutre, M. Claude Poulin, M. Jean-Guy Harvey et Gilles Harvey, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Est aussi présente, madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et expédiés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Le sujet suivant est à l'ordre du jour, soit :

1. Accorder le contrat pour le réaménagement du hall d'entrée et des services sanitaires du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay.

Rés # 13-10-38 AJOUT À L'ORDRE DU JOUR

Étant donné que tous les membres du conseil municipal sont tous présents, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour (C.M. art. 153) :

2. Abroger la résolution numéro 13-07-05.
3. Adopter une nouvelle résolution relativement à la conclusion d'une entente de droit de superficie pour accueillir les nouvelles infrastructures de l'écocentre de Saint-Siméon avec la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 13-10-39 CONTRAT DE RÉNOVATION DU HALL D'ENTRÉE ET DES SERVICES SANITAIRES DU CENTRE CULTUREL RAYMOND-MARIE TREMBLAY

ATTENDU QUE suite à l'ouverture des soumissions, nous avons reçu cinq (5) prix, relativement à l'embauche d'une firme pour procéder aux travaux de *réaménagement du hall d'entrée et des services sanitaires du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay*, soit de la part de :

- Construction Citadelle inc. ;
- Construction Éclair ;
- Les Construction Israël Concept ;
- AAA Charlevoix Construction ;
- Excavation Morneau Tremblay ;

ATTENDU QUE la firme «Construction Éclair » a soumis le plus bas prix;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de la firme *Construction Éclair* pour effectuer les travaux de *réaménagement du hall d'entrée et des services sanitaires du Centre culturel Raymond-Marie Tremblay*, au montant soumis de 170 732,13 \$ (taxes incluses).

Rés # 13-10-40 ABROGER LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-07-05

CONSIDERANT les quelques corrections qu'il nous faut apporter à la résolution numéro 13-07-05 ;

À CEETTE CAUSE sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro 13-07-05, relativement à la conclusion d'une entente de droit de superficie pour accueillir les nouvelles infrastructures de l'écocentre de Saint-Siméon avec la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 13-10-41 CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE DROIT DE SUPERFICIE D'UNE PARTIE DU TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL AVEC LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est désire conclure une entente de droit de superficie à long terme avec notre Municipalité pour l'aménagement d'un écocentre sur notre terrain sis à l'arrière du garage municipal;

ATTENDU QU' l'entente de superficie s'exercera sur le terrain apparaissant au plan préparé par monsieur Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre, en date du 17 juillet 2013, minute 2517 ;

POUR CES MOTIFS

sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Siméon accepte de conclure une entente de droit de superficie à long terme, d'une durée de 25 ans, avec la MRC de Charlevoix-Est pour le terrain désigné au paragraphe précédent et ce conditionnel à ce que :

- le coût de location sera de 2 000 \$ par année;
- la MRC de Charlevoix-Est devra fournir, à la fin des activités, un rapport sur l'état du sol (étude de contamination);
- la MRC devra détenir une assurance responsabilité de sept millions de dollars (7 000 000 \$), compte-tenu de la proximité de la forêt;
- les frais d'arpentage de notariat sont à la charge de la MRC de Charlevoix-Est ;

- le terrain devra être clôturé aux frais de la MRC de Charlevoix-Est ;
- un système de surveillance par caméra pourra être installé, payable à parts égales par chacune des parties;
- la MRC de Charlevoix-Est devra préconiser l'emploi local pour la gestion dudit écocentre ;
- monsieur le maire, Sylvain Tremblay et madame Sylvie Foster, directrice générale, sont par la présente autorisés à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 13-10-42 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 10.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale/ Secrétaire trésorière